

# FAQ OÙRA !




Questions	Réponses
1. La Billettique, c'est quoi ?	C'est le système billettique sans contact de la région Auvergne Rhône-Alpes disponible à <b>partir du 22 janvier 2018 sur le réseau TUB</b> et chez les autres réseaux partenaires. Elle remplace <b>tous les titres</b> papier actuels, ticket unité, carnets de 10, coupon d'abonnements mensuels et annuels.
2. OùRA !, qui est concerné?	<b>Tous les voyageurs</b> occasionnels ou réguliers, sont concernés.
3. OùRA !, sur quels lignes et services ?	<p>Le système OùRA ! <b>est</b> dans un premier temps <b>présent sur les lignes urbaines de 1 à 7 et les services de Transport à la Demande</b> (Résa'Tub, Résa'Tub, Fléxi'Tub, Viva'Tub).</p> <p>Il est possible de charger plusieurs Titres de transport de plusieurs réseaux partenaires OùRA! sur la carte OùRA!. La capacité de stockage de la carte OùRA! est limitée. Lorsque celle-ci est atteinte, un message « Carte pleine » s'affiche et le client peut se procurer une carte supplémentaire pour acheter de nouveaux Titres de transport. La capacité de stockage est renouvelée au fur et à mesure de l'utilisation des Titres.</p>
4. OùRA !, quels titres et tarifs?	<b>Les titres et les tarifs restent identiques</b> : forfait, abonnement mensuel ou annuel selon les profils. Ils seront obligatoirement chargés sur une Carte ou un Billet Sans Contact OùRA !


<p><b>5. OÙRA !, comment cela s'organise ?</b></p>	<p><b>Du 22 janvier au 30 avril 2018</b>, les deux systèmes vont cohabiter, le temps pour l'ensemble des voyageurs de s'équiper d'une Carte ou d'un Billet OÙRA ! Au 22 janvier, les véhicules de type bus seront équipés du système billettique OÙRA ! (1 pupitre valideur conducteur et 2 valideurs voyageurs dans le véhicule). Dans les véhicules TAD, les conducteurs seront équipés d'appareil portable de vente et de validation.</p>
<p><b>6. OÙRA !, quelles démarches ?</b></p>	<p><b>Pour les clients munis d'une carte Tub valable après le 30 avril 2018</b> Aucune démarche n'est à effectuer. La nouvelle carte OÙRA est adressée par courrier directement au domicile.</p> <p><b>Pour les clients munis de 10 tickets</b> Les carnets de tickets entamés devront être utilisés avant la fin de période de transition. Les carnets de 10 tickets complets pourront être chargés sur la Carte ou le Billet OÙRA ! pendant la phase de transition.</p>
<p><b>7. OÙRA !, Carte ou Billet quelles différences ?</b></p>	<p><b>La Carte OÙRA !</b> est une carte de transport unique, personnalisée avec votre nom et votre photo, personnalisée. Elle est sécurisée et ne peut pas être utilisée par une autre personne. Elle est rechargeable et valable 5 ans. Elle permet de charger les abonnements et les forfaits 10 voyages. Elle offre la possibilité de voyager sur plusieurs réseaux et de disposer de nouveaux services pratiques, comme le rechargement en ligne. Elle est payante (5€) et peut contenir plusieurs titres appelés « contrats ». Jusqu'à 8 contrats différents peuvent être chargés sur cette carte : titres de transport Tub et titres des autres réseaux partenaires. Son utilisation est préconisée pour les déplacements réguliers.</p> <p><b>Le Billet sans contact</b> est non personnalisé, gratuit et permet de charger uniquement les forfaits 10 voyages. Il est rechargeable à condition de ne pas être abîmé ou détérioré. Son utilisation reste occasionnelle et courte en raison de sa matière souple limitant sa durée de vie.</p>





## 8. Où acheter les titres de transport?

**OÙRA!** où acheter et charger ses titres sur la carte ?





 **les conducteurs**

 **l'Espace Transport Public**  
2 rue du 19 mars 1962 à Bourg

 **les dépositaires**

 **le site internet**  
[www.oura.com](http://www.oura.com)

**Titres OÙRA! vendus**

				
Forfait 1 heure	X			X
Forfaits 1 heure vendus par 10		X	X	X
Abonnements mensuels		X	X	X
Abonnements annuels		X		X
Abonnement scolaire	X			

<p><b>9. OÙRA !, comment voyager?</b></p>	<p>Le voyageur doit être muni d'un Billet ou d'une Carte OÙRA qui doit être chargé d'un titre correspondant au profil de la personne, en cours de validité et validé à la montée, même en correspondance.</p>
<p><b>10. OÙRA !, comment valider ?</b></p>	<p>« Je monte, je valide » à chaque montée à bord.</p> <p>Le voyageur doit passer son Billet ou sa Carte OÙRA ! devant le valideur. Attention, la validation est obligatoire même en correspondance. Lors de la présentation du titre devant le valideur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>un signal sonore et visuel (lumière verte)</b> indique que le titre a bien été validé, le nombre de titres restant ou la date de fin de validité s'affiche à chaque validation</li> <li>- <b>un signal sonore et visuel (lumière rouge)</b> indique que le titre de transport n'est pas valable.</li> </ul> <p>Dans ce cas, un ticket à l'unité doit être acheté auprès du conducteur pour être en règle et ne pas risquer d'amende en cas de contrôle.</p>

<p><b>11. Comment procéder en cas de contrôle de titre ?</b></p>	<p><b>Le voyageur doit avoir son titre de transport à portée de main et doit le présenter aux agents de vérification des titres, en cas de contrôle.</b></p> <p>Les agents sont munis d'un portable de contrôle pour lire la validité des titres chargés sur le Billet ou la Carte ainsi que leur bonne validation à la montée.</p> <p>En cas d'absence de titre, de titre non valable, de titre non validé à la montée d'infraction constatée, un procès-verbal et une amende sont susceptibles d'être appliqués selon les conditions et règlement en vigueur.</p>
<p><b>12. OÙRA !, que faire en cas de perte ?</b></p>	<p>Le Billet Sans contact (non nominatif) ne peut pas être remplacé en cas de perte. Seule la Carte OÙRA ! peut être bloquée et inutilisable. Un duplicata au tarif de 8€ est obligatoire et comprend la nouvelle carte ainsi que le chargement du forfait et/ou mensuel, annuel en cours de validité.</p> <p>En cas de carte OÙRA chargée d'un titre de réseau Partenaire, il faudra envoyer le duplicata de carte chez le partenaire concerné pour le chargement du titre (exemple : SNCF pour le titre TER). Dans ce cas, un titre de courtoisie de 15 jours sera fourni gracieusement au voyageur pour circuler en règle.</p>
<p><b>13. Quels documents pour établir la Carte ou le Billet OÙRA ?</b></p>	<p>Pour le Billet, aucune pièce justificative n'est demandée.</p> <p>Pour la carte OÙRA, il faut remplir le formulaire de demande de Carte OÙRA! disponible sur le site <a href="http://www.tub-bourg.fr">www.tub-bourg.fr</a> ou à l'Espace Transport Public et joindre les pièces justificatives demandées un justificatif de domicile de moins de 2 mois, une pièce d'identité et une photo récente. NB : la photo peut être faite en agence grâce à la webcam</p> <p>Pour les titres avec conditions particulières, les justificatifs restent identiques et sont consultables dans le livret des tarifs disponibles sur <a href="http://www.tub-bourg.fr">www.tub-bourg.fr</a></p>